

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du vendredi 15 avril 2022

Date de la convocation: 13/04/2022

Membres en exercice :	<i>L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,</i>
Présents : 10	
Votants: 12	Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA
Pour : 12	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY
	Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART

Vote du compte de gestion - eau Châtel-Censoir - (D 2022 034)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAGUET Olivier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHÂTEL-CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Olivier MAGUET


